

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Steve GABET**, Maire de la Commune.

**Date de la convocation et de publication : 27 mars 2026.**

**Ouverture de séance à 19h00**

**Présents :** Steve GABET, Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Géraldine CHARRON, Didier CLERC, Daisy HERBRETEAU, Jean Frédéric MARLIERE, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN

**Absents excusés :**

**Absents non excusés :**

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Steve MORIN

## ORDRE DU JOUR :

Dénomination du Secrétaire de Séance (dans l'ordre de la liste)  
Signature de la feuille d'émargement  
Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026.  
Liste des décisions du Maire

Présentation des adjoints et de leurs délégations  
Création des commissions

## Délibérations :

Institutions et vie politique :

- Election des délégués au Comité du SDEER (DCM2026-12)
- Election des délégués au SDV17 (DCM2026-13)
- Election des délégués Soluris (DCM2026-14)
- Encaissement des arrhes pour les locations des salles des fêtes (DCM2026-15)

## **Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance**

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal, ce dernier est approuvé à l'**unanimité** des présents représentés, suivi de la signature de la feuille d'approbation par chaque membre du Conseil présents et représentés.

Chaque adjoint se présente et développe les sujets de commission

MARLIERE Jocelyne 1<sup>ère</sup> adjointe responsable **RH et finances** : n'ouvre pas de commission



MORIN Steve 2<sup>ème</sup> adjoint responsable **salle des fêtes et sécurité** (alarme et astreinte 24/24) n'ouvre pas de commission.

CHARRON Géraldine 3<sup>ème</sup> adjoint responsable **affaires scolaires** (école et jeunesse) ouvre une commission.  
**Commission Scolaire** : DOURTHE Y – HERBRETEAU D – MORIN S – GROUSSET A – SUIRE M – MACMILLAN N

CLERC Didier 4<sup>ème</sup> adjoint ouvre 2 commissions :

**Commission Bâtiments Communaux & voirie** : BEURIN D – SUIRE M – MACMILLAN N – BABUT É – MORIN S – GARNIER G – GACHELIN M

**Commission Cimetière** : GACHELIN M – MORIN S – GARNIER G

GROUSSET Audrey conseillère déléguée à **l'animation et associations** ouvre une commission.

**Commission Association** : CLERC D – CHARRON G – BEURIN D – MACMILLAN N – MORIN S

MARLIERE Jean-Frédéric conseiller délégué à la **communication** (journal de la commune, IntraMuros et site internet) n'ouvre pas de commission. Il propose une parution de 3 numéros par an en périodes fixes (Juillet – Nov et Mars) pour le bulletin municipal.

## 1. Élection des délégués au Comité du Syndicat Départemental d'Électrification et Équipement Rural (SDEER)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉSIGNE**, pour prendre part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de Surgères au comité syndical du SDEER :

- Mme GARNIER Ginette (titulaire)
- Mme GACHELIN Mariane (suppléante)

## 2. Élection des délégués au Syndicat Départemental de la voirie (SDV17)

**Considérant** que de par sa population inférieure à 2 500 habitants, la commune de Marsais doit désigner 1 électeur.

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Se proposent :

- M Didier CLERC (titulaire)
- Mmes Ginette GARNIER & Mariane GACHELIN (suppléantes)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne :

- M Didier CLERC (titulaire)
- Mmes Ginette GARNIER & Mariane GACHELIN (suppléantes)

En qualité de représentant(s) au collège cantonal qui éliront les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.



### **3. Élection des délégués au Comité Syndicale de Soloris**

Considérant que Soloris propose des prestations d'accompagnement adaptées à des conditions financières mutualisées.

Le délégué titulaire est l'interface entre Soloris et notre collectivité. Il reçoit directement les convocations aux assemblées accompagnées des projets de délibérations, ainsi que les procès-verbaux des instances et la communication usuelle.

Monsieur le Maire fait appel à candidature. Se proposent :

- Steve GABET
- Manu SUIRE
- 

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne :

1. M. Steve GABET en qualité de délégué titulaire
2. M. Manu SUIRE en qualité de délégué suppléant

### **4. Encaissement des arrhes pour les locations des salles des fêtes de Marsais**

**Considérant** que le règlement des factures de location des salles des fêtes ne sont pas toujours honorées dans un délai raisonnable.

**Considérant** qu'il est nécessaire d'instaurer un système afin que les locataires respectent leurs engagements de réservation auprès de la Mairie.

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est important d'instaurer de façon permanente une réglementation plus stricte afin d'assurer un respect des locations et des finances publiques.

La réservation est validée par le paiement des arrhes soit par chèque établi à l'ordre du Trésor Public ou par un virement fait directement auprès du Service de gestion comptable de Ferrières d'une valeur de 40% du montant de la location. Les arrhes seront encaissées dès signature de la convention de location, l'utilisateur devra contracter une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux (vols, incendie, dégradations, responsabilité civile) conformément aux articles 1733 et 1875 du Code Civil qui stipule que « l'utilisateur est responsable des locaux qu'il occupe ». Un justificatif de cette assurance est obligatoire pour la location et contrat.

Les arrhes ne pourront être restituées que s'il y a annulation pour motifs impérieux (décès de la personne, décès de premier degré, accident grave).

Si la demande d'annulation n'est pas un motif impérieux, elle doit être motivée par écrit explicite et valable, qui sera soumis à la décision du groupe Maire-Adjointes et si besoin convoquera la personne pour avoir plus d'éléments.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, Approuve à l'unanimité.

### **5. Questions diverses**

Éric BABUT demande en quoi consiste les devis en cours et sur quelles zones ?



Monsieur le Maire, Steve GABET, énumère la liste des devis en attente et informe qu'elle sera retravaillée à leur arrivée par la commission voirie.

Il est entendu que Monsieur le Maire, GABET Steve, est président de droit de toutes les commissions.

Éric BABUT demande ce qu'il en est des 3 commissions obligatoires (Liste électorale, Impôt direct et appel d'offre)

Monsieur le Maire, Steve GABET, informe que ces commissions sont obligatoires mais ne seront ouvertes que lorsqu'elles seront nécessaires ou convoquées par l'organisme DGFIP ou CCID.

Manu SUIRE demande s'il serait possible de créer un planning commun en interne récapitulant tous les rendez-vous des commissions, afin de suivre les échanges et garder une trace.

Monsieur le Maire va étudier cette proposition sur notre application MMI.

Certains sujets qui ne font partie d'aucune commission devront être abordés, comme les chiens errants sur la commune, les aboiements jour et nuit, les problèmes de nuisances,

Monsieur le Maire informe qu'il a le pouvoir de mettre des amendes, mais qu'aujourd'hui la procédure est complexe et longue.

Ginette informe que le SDEER est en charge de l'effacement des réseaux, pour la Route de Surgères le chantier est prévu fin 2027 à milieu 2028, il va falloir budgéter la réparation des Routes Surgères/Mauzé pour 2028.

**La séance est levée à 20h11**

Procès-verbal approuvé le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance,  
Steve MORIN



Le Maire,  
Steve GABET

